

Braccio, Nadia

De: Bruno Marcheterre [mach_155@hotmail.com]
Envoyé: 26 février 2014 23:24
À: Greffe
Cc: ministre@mrnf.gouv.qc.ca
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)

Importance: Haute

À qui de droit,

Je vous écris pour vous faire part en premier lieu, de "l'éthique douteuse" d'Hydro-Québec (H-Q.), quand aux directives qu'elle donnerait à son contractant Cap-Gemini, que je qualifierais plutôt si vous le permettez, de "CATIMINI", car voyez-vous, l'avant midi du 6 Décembre 2013, deux installateurs de ladite compagnie se sont présentés, ... "en douce".

Donc, en l'absence du propriétaire habitant en haut de mon logement qui est au sous-sol, les 2 employés de Cap-Gemini arrivent et cognent à sa porte, - je dis bien cogner seulement -, et pourtant, bien que l'adresse de mon logement est très bien visible de la rue, les 2 installateurs ont coupé le courant après une très courte période, sans même passer vérifier si j'étais à mon logement, car j'y étais, affairé sur mon ordinateur. Vous comprendrez que si je n'avais pas eu de "batterie backup" sur mon ordinateur, j'aurais perdu les données du travail que j'accomplissais à ce moment, et cela aurait pu aller jusqu'à causer divers bris sur mon équipement, comme entre autre, la perte d'un (des) disque(s) dur (s) et donc de toutes mes données.

Donc je suis sorti à l'extérieur pour leur demander des explications, et j'ai tenté de leur faire comprendre que, bien qu'ils étaient en droit d'installer le compteur intelligent (la facture de l'unique compteur est au nom du propriétaire, qui a décidé d'accepter le C.I), leur éthique de travail douteuse aurait pu causer les conséquences fâcheuse décrites ci-haut. Je dois aussi faire remarquer une visible arrogance de leur part à ce moment.

Je leur ai demandé de s'identifier, ce qu'ils ont d'abord carrément refusé. Un des 2 employés, que je qualifierais de "zélé et rapide sur le piton" a appelé la police, - évidemment sans motif valable -, pour ensuite appeler son superviseur, qui, lorsque je lui ai raconté ce qui s'était passé, m'a finalement révélé le nom de cet employé (l'autre employé entre temps avait accepté de s'identifier) finalement, le tout s'est réglé à l'amiable dans les minutes qui ont suivi, et après que notre employé "zélé" de Cap-Gemini annule son appel à la police, réalisant la mine basse, que cela n'était pas nécessaire.

Bien-sûr, j'aurais eu raison de porter plainte contre cette compagnie, - mais en quoi cela serait utile ?? - le fameux C.I. est maintenant installé à moins de 10 pieds de ma chambre à coucher. Comment pourrais-je envisager de déménager ailleurs si toute la région (et bientôt tout le Québec) devient submergée par cette technologie polluante et possiblement carcinogène ?

Je ne suis pas électro-sensible, mais sachant qu'on peut le devenir par une exposition prolongée aux Compteurs Intelligents, la qualité de mon niveau de vie s'en trouve diminuée par l'anxiété causée par cette situation. Aussi j'observe maintenant des insomnies fréquentes et de la fatigue, et parfois même des acouphènes et des migraines.

Il est irresponsable (c'est ici un euphémisme) d'installer ces compteurs basés sur une **technologie dangereuse** pour la biologie humaine, émettant des **radio-fréquences 24h/24h**, et qui sont en fait **1000 fois plus puissantes que ce qui est déclaré par H.-Q.** et tout de même approuvée par des réglementations désuètes ne pouvant évaluer convenablement ses effets.

Une alternative technologique saine et fiable comme la fibre optique serait plus que souhaitable comparativement au choix actuel qui est de complètement saturer l'environnement de radio-fréquences, pourtant prouvées dommageables pour la santé par des centaines d'études indépendantes. De plus, les compteurs électromécaniques sont encore et toujours fabriqués ici en Amérique du Nord et partout dans le monde !!!

Les technologies des C.I. étant très intrusives, elles permettront entre autres de récolter des données sur les habitudes d'utilisation de tout les appareils ménagers de prochaine génération - si ce n'est pas déjà le cas - pour des fins sur lesquelles nous n'auront pas de contrôle malgré les sérénades de cette " corporation d'état " qu'est Hydro-Québec.

J'en ai la chair de poule de voir ainsi les droits fondamentaux de milliers de citoyens abusés et bafoués. Cette arrogance d'H-Q., face aux demandes de refus des citoyens payeurs et pourtant -investisseurs- dans cette " société d'état " qui était supposée leur appartenir, est déconcertante.

Donc, le principe de précaution s'impose: un moratoire avec arrêt complet des Phases 1,2 et 3, en plus du droit de retrait sans frais, avec remplacement sans frais des compteurs "intelligents" par des compteurs électromécaniques.

Bruno Marcheterre